

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 JUILLET 2025 A 20H30
sur convocation du 24 juin 2025

PRESENTS : Stéphane GRALL, Rémi HARDY, Valérie NOUVEL, Christophe TESNIERE, Valérie BAZIRE, Gérard BREHIER, Denis FREMON, Claude HARDY, Cindy LEBRETON BREHIER, Jocelyne LEROUX, Angélique LORIN, Emmanuelle POULLAIN, Nicole ROUXELIN

PROCURATIONS : Frankie DUFOUR donne procuration à Nicole ROUXELIN

ABSENTS EXCUSES : Frankie DUFOUR, Marie-Françoise KURDZIEL

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Angélique LORIN

ORDRE DU JOUR

- ⇒ L'approbation du compte-rendu du conseil municipal - Séance du 5 juin 2025
- ⇒ L'aire de jeux : le choix de l'entreprise pour les aménagements (jeux et terrassement) et les agrès du parcours sportif
- ⇒ Le parcours sportif : le choix des entreprises pour la réalisation des travaux (cheminement)
- ⇒ La sécurisation aux abords du stade
- ⇒ Le renouvellement des PAV (Point d'apport volontaire) de la salle des fêtes et de l'aire de jeux
- ⇒ Le Lot 2 du sentier nature : Avancée des travaux et Avenant
- ⇒ Affaires et informations diverses (Les poutres de l'église, Notification des subventions DETR-DSIL, Effectifs des écoles, Dates des prochaines réunions, commissions...)

2025-07-02 01 L'approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 5 juin 2025. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 5 juin 2025.

2025-07-02 02 L'aire de jeux : le choix de l'entreprise pour les aménagements (jeux et terrassement) et les agrès du parcours sportif

La commission du projet du Parcours sportif et l'aire de jeux inclusive pour enfants et adolescents s'est réunie les lundi 7 avril, samedi 26 avril et le mercredi 14 mai pour étudier les aménagements possibles et visiter des sites avec des aménagements intéressants pour le projet (aire de jeux de Bacilly, le parcours sportif de la Mazure...). Ainsi que le mardi 27 mai afin de définir et d'affiner le projet.

Pour rappel, les recettes attendues pour ce projet :

- **LE FIR 40% du projet + une bonification de 20% pour l'inclusivité.**
- **La préfecture a transmis sa notification concernant la DETR (dépenses éligibles : le terrassement de l'aire de jeux), son montant sera de 6 175€.**

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour l'aire de jeux : SDU (GUIDEL), QUALICITE (NIVILLAC) ETEC (VIRE).

La commission du 7/04 a étudié les différentes propositions de prix et les propositions de jeux et d'agrs. Après débats, il a été décidé de supprimer l'aire de fitness car faisant double emploi avec le parcours sportif. De plus, la commission a décidé de retenir l'entreprise SDU pour visiter ces éléments d'installation dans le secteur. Cette entreprise semblait plus en phase avec les aspirations de la commission.

C'est pourquoi, La commission a proposé de se rendre sur site pour visiter les aires de jeux mises en place par l'entreprise SDU. Les membres se sont déplacés le samedi 26 avril et le mercredi 14 mai sur le site de Bacilly et sur le site de la Mazure pour le Parcours sportif.

Conformément à l'avis de la commission, nous avons rencontré l'entreprise SDU le mardi 27 mai afin que celle-ci nous apporte les éléments de réponse à nos interrogations.

Ces quatre commissions ont permis de vous présenter un projet cohérent intergénérationnel et inclusif.

M. le Maire présente les offres de prix suite à l'annulation de l'aire de fitness, et l'ajout de deux agrès dont l'un PMR du parcours sportif.

Pour rappel, les enfants seront sous la surveillance des parents.

Un aménagement paysager est prévu.

Il est possible de voir avec l'entreprise s'il est possible d'installer une bancelle pour 2 enfants. Le parcours sportif en robinier est vraiment très solide et de qualité.

Les élus seront vigilants sur la question du stationnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 14 voix pour sur 14 votants, d'autoriser M. le maire à signer le tous documents relatifs à ce dossier :

En terme d'aménagement proposé et de prix,

Pour l'aménagement de l'aire de jeux (terrassement et jeux) et pour les agrès du parcours sportif

L'Entreprise retenue est : SDU de Guidel

Montant du marché : 86 561.76€ HT / 103 874.11€ TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

2025-07-02 03 Le parcours sportif : le choix de l'entreprise pour réalisation des travaux (cheminement)

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour le cheminement du parcours sportif.

Suite à la commission travaux du samedi 21 juin dernier, il a été demandé aux entreprises de nous fournir deux devis de cheminement, l'un en sable gris, l'autre en sable jaune.

M. Christophe Tesnière, adjoint aux travaux, présente les devis.

Le projet de parcours sportif rentrera dans l'enveloppe du FIR, une aide supplémentaire de l'agence nationale du sport a été demandée pour une subvention sur le cheminement entre les agrès d'un montant de 10 000€ (soit 30% de ce projet).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et unanime :

- valide le projet présenté en sable jaune, plus lumineux,
- les travaux seront confiés à l'entreprise LTP LOISEL, pour un montant de 26 529.55€ HT, entreprise la moins disante,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

2025-07-02 04 La sécurisation aux abords du stade

A la demande de la commission du 7 avril dernier, M. le Maire a rencontré Stéphane LABBE, responsable des routes départementales du secteur Nord-Ouest, le 14 avril dernier, concernant la traversée des randonneurs au niveau du Stade de football sur la RD 103 :

- Une limitation de vitesse ou 50km/h à 300 mètres n'est pas envisageable car les voitures ne ralentiront pas.
- La pose de plateaux, bandes rugueuses ou coussins n'est pas autorisée.

Il est demandé s'il est possible d'installer un enfant vertical pour avertir d'une traversée d'enfants, mais cela ne peut se faire que devant un passage pour piétons.

Le danger est pour les randonneurs, piétons et cyclistes qui doivent s'arrêter et vérifier s'il n'y a pas de voiture avant de traverser, donc la solution la plus appropriée serait la :

- Réalisation d'une résine ocre en traversée
- Pose de deux panneaux danger Randonneur à 150 mètres de part et d'autre de la traversée
- Pose de deux panneaux stop pour obliger les randonneurs et vélos à marquer un temps d'arrêt avant de traverser.



L'ensemble des travaux et panneaux étant à la charge de la commune.

La commission travaux s'est réunie le samedi 21 juin dernier sur ce point et a émis un avis favorable pour la réalisation de ces travaux auprès de l'entreprise 4S pour un montant de 2 149.03€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et unanime :

- valide le projet,

- les travaux seront confiés à l'entreprise 4S de TADEN pour un montant de 2 149.03€ HT
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

2025-07-02 05 Le renouvellement des PAV (Point d'apport volontaire) de la salle des fêtes et de l'aire de jeux

Les travaux des PAV de la Chaînerie et de Cromel en semi-enterrés sont terminés.

La communauté d'agglomération Mt St Michel-Normandie a prévu, si accord de la municipalité, les travaux complémentaires sur l'aire de jeux ainsi qu'à la salle des fêtes, à partir de Octobre.

- **Le PAV de l'aire de jeux :**

Aujourd'hui le PAV de l'aire de jeux est composé de 2 containers Om, 2 containers tri sélectif, et un containers verre en enterrées. Il est proposé par la communauté d'agglomération Mt St Michel-Normandie, la mise en place de maintenir 2 Om, de passer à 4 tri sélectif et de garder un verre. Ces containers seront en semi enterrées suite à la décision du conseil municipal du 27 février dernier. Ces travaux n'entraîneront aucun reste à charge pour la commune.

- Si la communauté d'agglomération refait en totalité le PAV (Semi-Enterrée), il sera fait en forme de L.
- Il ne touchera pas au terrain de pétanque

La commission s'est rendue sur place le 21 juin et a émis un avis favorable sur cette implantation.

- **Le PAV de la salle des fêtes :**

Aujourd'hui le PAV est composé de 2 Om, 2 tri sélectif, et un verre en enterrées. Il est proposé par la communauté d'agglomération Mt St Michel-Normandie, la mise en place de maintenir 2 Om, de passer à 3 tri sélectif et de garder un verre. Ces containers seront en semi enterrées suite à la décision du conseil municipal du 27 février dernier. Cependant le fait qu'ils soient en semi-enterrés, la surface pour les installer devra être plus grande et un arbre devra être enlevé. Un nouvel arbre sera replanté pour compensation.

La commission s'est rendue sur place le 21 juin et a émis un avis favorable sur cette implantation et la coupe de l'arbre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et unanime :

- **La proposition de la communauté d'agglomération Mt St Miche-Normandie pour l'implantation des Points d'apports volontaires des déchets à l'aire de jeux et à la salle des fêtes.**

2025-07-02 06 Le Lot 2 du sentier nature : Avancée des travaux et Avenant

Les travaux de platelage sont terminés excepté à la mare. (photos) Les tables de pique-nique sont installées.

Suite aux études géotechniques de Fondouest et de Madéo, concernant le platelage de la mare, il est préconisé des pieux de 4m au lieu de 2m en raison de la nature du sol, prévu à l'initial dans le CCTP. En outre, les pieux devront être en essence de robinier à la place du chêne. Ces travaux nécessitent un avenant au marché en raison de la différence de prix :

- Ce changement entraine une plus-value de 7 016.80€ HT, cette plus-value s'explique par la différence de taille et la qualité de l'essence de bois et par le fait que les travaux d'ingénierie nécessitent du matériel plus onéreux.
- De plus, la revégétalisation de la parcelle qui a souffert en raison de l'abattage d'arbres supplémentaire, ainsi que les traces de pelleteuse du fait du caractère humide de la parcelle, entraine le besoin de replanter différentes essences pour un montant de 6 531.80€ HT.

Pour rappel, le marché initial était de 38 443€ HT (avenant n°1 pour la création du cheminement route de la Vigne, d'un montant de 5 390€HT, soit une augmentation de 14%, délibéré le 27/02/2025).

L'atelier du Jonquet a fait le point sur les plus et moins-value du marché à ce jour, aussi, l'avenant N°2 serait de 13 128.60€ (soit 16% du marché initial).

Ce qui porte le marché à 56 961.60€HT.

L'article L. 2194-1 du Code de la commande publique permet des modifications si des travaux supplémentaires (article R.2194-2) et des modifications sont rendus nécessaires par des circonstances imprévues. L'avenant N°2 ne change pas la nature globale du marché.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le code de la commande publique, L'article L. 2194-1, article R.2194-2

Vu la délibération du conseil municipal du 25/09/2024 relative au choix de l'entreprise LTP loisel pour le Lot 2 du marché du sentier nature,

Vu la délibération du conseil municipal du 27/02/2025 relative à l'approbation d'un premier avenant de l'entreprise LTP loisel pour le Lot 2 du marché du sentier nature,

Un marché public de travaux du sentier nature relatif à a été conclu le 18/10/2024 avec l'entreprise LTP Loisel pour un montant initial HT de 38 443€, ainsi que l'avenant N°1 d'un montant de 5 390€ HT,

EXPOSE

Suite aux études géotechniques de Fondouest et de Madéo, concernant le platelage de la mare, il est préconisé des pieux de 4m au lieu de 2m en raison de la nature du sol, prévu à l'initial dans le CCTP. En outre, les pieux devront être en essence de robinier à la place du chêne. Ces travaux nécessitent un avenant au marché en raison de la différence de prix :

- Ce changement entraine une plus-value de 7 016.80€ HT, cette plus-value s'explique par la différence de taille et la qualité de l'essence de bois et par le fait que les travaux d'ingénierie nécessitent du matériel plus onéreux.
- De plus, la revégétalisation de la parcelle qui a souffert en raison de l'abattage d'arbres supplémentaire, ainsi que les traces de pelleteuse du fait du caractère humide de la parcelle, entraine le besoin de replanter différentes essences.

L'atelier du Jonquet a fait le point sur les plus et moins-value du marché à ce jour, aussi, l'avenant N°2 serait de 13 128.60€ (soit 16% du marché initial).

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de St Quentin sur le Homme

Considérant qu'en vertu des dispositions des articles L. 2194-1, R.2194-2

Après en avoir délibéré, décide, le conseil municipal, à l'unanimité :

- de conclure l'avenant N°2

Montant initial marché HT : 38 443€

Montant avenant N°1 HT : 5 390€

Montant avenant N°2 HT : 13 128.60€

Montant modifié marché HT : 56 961.60€

TVA 20 % : 11 392.32€

Montant modifié marché TTC : 68 353.92€

2025-06-05 07 Affaires et informations diverses

- **Les poutres de l'église :** L'entreprise Lemoussu de Isigny le buat a posé deux échafaudages dans l'église afin de sécuriser les poutres et d'ouvrir plus tard les frisées pour mesurer l'ampleur des travaux à venir. L'église est sécurisée a donc pu être réouverte.
- **Notification des subventions DETR-DSIL :**
 - 6 175€ pour le terrassement du parcours sportif et
 - 17 586€ pour le logement route des Vallées.

➤ **Effectifs des écoles**

Suite au conseil d'école du 17 juin dernier, les effectifs sont les suivants :

Effectifs au 25.02.2025 : 146 + 7 élèves DISFA = 153

Elèves inscrits au 17.06.2025 pour la rentrée 2025-2026 : 153+8 élèves DISFA = **161**

➤ **Dates des prochaines réunions :**

✓ **La commission Cantine : le lundi 25 août 2025 à 20h30**

✓ **Conseil Municipal : Le mercredi 27 août 2025 à 20h30**

➤ **Rencontres/Évènements :**

- **Barbecue Elus et Agents – Le mardi 8 juillet 2025 à 12h30 au restaurant scolaire**
- **Réunion avec les associations de la commune : Calendrier des fêtes et réservation de salle – le Mardi 8 juillet 2025 à 20h30**
- **Exposition extérieure de juillet à septembre**
- **Fête communale et vide grenier de l'été : le samedi 23 août**

Séance levée à 22h30

✓ N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	Réception en S/PR le :
	N°	Thème		
2025-07-02 01	5.2	Fonctionnement des assemblées	Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05.06.2025	
2025-07-02 02	1.1	Marché	L'aire de jeux : le choix de l'entreprise pour les aménagements (jeux et terrassement) et les agrès du parcours sportif	
2025-07-02 03	1.1	Marché	Le parcours sportif : le choix des entreprises pour la réalisation des travaux (cheminement)	
2025-07-02 04	8.3	Voirie	La sécurisation aux abords du stade	
2025-07-02 05	8.8	Déchets	Le renouvellement des PAV (Point d'apport volontaire) de la salle des fêtes et de l'aire de jeux	
2025-07-02 06	1.2	Avenant	Le Lot 2 du sentier nature : Avancée des travaux et Avenant	
2025-07-02 07	9.1	Autres domaines de compétences	Affaires et informations diverses : (Les poutres de l'église, Notification Destr Dsil, Effectifs des écoles 2025-2026, Dates des prochaines réunions, rencontres/événements...)	

Conseil municipal du 02/07/2025	SIGNATURES
Stéphane GRALL Maire	
Angélique LORIN Secrétaire	